

Bonjour

On a un vrai défi devant nous, lié à l'évolution des besoins d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie

Même si celle-ci n'est pas uniquement liée à l'âge, le vieillissement de la population va considérablement accroître les besoins dans les années à venir

D'ailleurs, le gouvernement communique assez régulièrement sur le développement du maintien à domicile des personnes

Selon les chiffres du ministère de la santé et des solidarités, ce seront 300 000 emplois qui seront à pourvoir d'ici 2030, une grande campagne est lancée,

Il manque juste l'essentiel : trouver les candidats à l'embauche, aujourd'hui, de nombreux postes restent à pourvoir (sous rémunération, pénibilité, précarité, perte de sens) et la question de l'attractivité des métiers se pose réellement et ne peut rester qu'un simple slogan non suivi de mesures réelles et concrètes,

On ne relèvera le défi en s'inscrivant dans une logique purement quantitative ou économique avec le développement d'un secteur à bon marché dont le seul objectif est de réduire le cout / accueil en structure

Maintenir les personnes en PA à domicile, dans de bonnes conditions implique de mettre les moyens pour un accompagnement de qualité, cela passe avoir des professionnel.les qualifié .es, reconnu.es et bien traité.es, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui

C'est le lien à faire entre qualité de l'emploi et qualité de service qu'Emmanuelle a abordé tout à l'heure

La crise sanitaire que nous vivons a mis en exergue l'importance du travail de ces salariées dont 97% sont des femmes qui sont en permanence au service de l'intérêt général, mais qui restent malgré les communications médiatiques auxquelles ont assistés les grandes oubliées des pouvoirs publics à quelque niveau que ce soit

Première « ligne », seconde « ligne », peu importe, en tout cas, durant tout le 1<sup>er</sup> confinement, elles étaient là ! Présentes auprès de personnes vulnérables et elles ont été bien souvent le seul lien avec des personnes isolées à leur domicile, et elles ont dû faire face elles aussi aux manques de moyens de protection et à une non prise en compte de leur difficultés de la part de leur tutelles. En plus d'être invisibles, elles connu le mépris en étant exclues des augmentations salariales dont ont bénéficiées d'autres professions et elles ont même été exclues pour un grand nombre des primes annoncées par Macron et son gouvernement (selon le département)

Elles sont de + en plus nombreuses aujourd'hui à s'exprimer mais dans un contexte où il est très compliqué de se rassembler de s'organiser et de se mobiliser de part diverses raisons :

- Elles travaillent seules au domicile des bénéficiaires,
- Elles subissent une très grande précarité, avec parfois uniquement quelques heures d'intervention et la peur de les voir diminuer c'est environ 89% d'entre elles qui subissent des temps partiels imposées.
- Des rémunérations très faibles
- Une pluralité de types d'employeurs, de statuts et de CCN et donc de garanties collectives qui peuvent différer d'un secteur à l'autre

Elles travaillent dans les SSIAD, les SSAD, les SPASAD ou les services d'accompagnement à la vie sociale pour les personnes en situation de handicap

Difficile de s'y retrouver, y compris pour nos structures syndicales qui les reçoivent en proximité, c'est pour ça que notre collectif a décidé de travailler à un état des lieux du secteur pour permettre l'organisation de ces salariées quel que soit leur statut

Je ne développerai pas tout bien sûr ; En qq mots : Trois types d'employeurs existent :

- Le Public qui regroupe environ 14% des salariés du secteur,
- Le privé qui représente un peu plus de la moitié (54 %) avec un secteur associatif ou lucratif en plein développement
- Le particulier employeur qui relève aussi du secteur privé (emplois borlo) mais avec l'emploi direct qui regroupe presque un tiers des aides à domicile (chiffres Pôle emploi, décembre 2018).

Ce sont au moins 6 CCN ou statuts différents qui couvrent le secteur mais elles ont toutes un point commun accentué pour celles qui relèvent du secteur privé: la précarité

La rémunération est très faible quel que soit la nature de l'employeur

Salaires moyens dans les entreprises de SAP varie de 44 à 50% du smic (en prenant en compte le temps de travail)

Dans l'associatif la rémunération moyenne brute est de 1520 pour une aux de vie, elle est de 1145 pour les agents a dom

Taux de pauvreté chez les AD est de 17% est (+ de 2 fois supérieur au taux moyen de pauvreté de l'ensemble des salariés)

Pourtant, les conditions de travail restent très difficiles les responsabilités sont aussi importantes et ces salariés jouent un rôle déterminant de cohésion sociale, (seul lien avec les personnes accompagnées) et sont au service de l'intérêt général

- Besoin de créer des emplois, ce sont 100 000 emplois qu'il faudrait aujourd'hui, permettre l'accès à un emploi à TP pour toutes celles qui le demandent
- Il faut bien sûr revaloriser considérablement ces emplois en augmentant les salaires je rappelle que la CGT revendique un smic à 1800 euros(en évolution d'ailleurs), ça ne peut être qu'un minimum
- La revalorisation de l'indemnité KM ou mise à dispo de véhicules comme c'est le cas parfois dans certains SSIAD rattachés à des EPS
- La rémunération de tous les trajets et déplacements, des temps collectifs
- Il faut proposer des formations qualifiantes reconnues par le salaire et des déroulements de carrière permettant aux salariés une évolution professionnelle
- Il faut des garanties collectives de haut niveau
- Il faut continuer à exiger la ratification de la convention 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques afin de garantir des droits en matière de temps de travail et de rémunération

Le secteur du domicile est d'intérêt public : Il concerne les actes essentiels de la vie quotidienne des plus de 1,5 millions de personnes

Il porte des enjeux importants au vu du nombre de salarié·e·s et des personnes aidées que cela représente.

Ils sont indispensables et de plus, ce sont des métiers non délocalisables et au plus proche de l'humain

ils permettent le maintien de la cohésion sociale. Ils doivent être reconnus comme tel.

C'est pour cela que la régulation par le marché du secteur le développement du secteur privé, notamment lucratif est contraire aux revendications de la CGT qui depuis des années, œuvre pour la reconnaissance d'un grand service public de l'aide à l'autonomie, intégrant l'aide à domicile, et financé à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale, pour le soin, comme pour les actes essentiels de la vie quotidienne.